

ROUTES DEPARTEMENTALES

Viabilité hivernale : le Département de la MOSELLE lance la campagne 2021-2022



Après transfert à Metz-Métropole de 287 km de routes départementales le 1^{er} juin 2021, le Département de la MOSELLE continue de gérer 4 013 kilomètres de réseau routier. Chaque hiver, il met en place une organisation lui permettant d'assurer au mieux la circulation des usagers lors des périodes d'intempéries.

Le Département s'efforce de répondre aux différentes conditions de circulation rencontrées en mettant en place des moyens adaptés à l'importance des axes à traiter.

Trois niveaux d'intervention

Le réseau principal ou niveau 1 :

- il draine les trafics nationaux et internationaux sur 378 kilomètres
- Il bénéficie d'un traitement 24 h / 24, avec un objectif de qualité maximum.

Le réseau secondaire ou niveau 2 :

- il totalise 1 571 kilomètres,
- le traitement est principalement assuré entre 3h et 20h, avec un objectif moins élevé.

Le niveau 3 concernant le restant du réseau départemental :

- il totalise 1 981 kilomètres,
- le traitement est réalisé entre 6h du matin et 18h, avec un objectif inférieur.

Il reste une exception pour quelques rares sections parallèles à des itinéraires déjà traités, qui peuvent rester impraticables temporairement. Ces 83 kilomètres de routes sont alors signalés comme ne faisant pas l'objet d'une intervention au titre de la viabilité hivernale.

Des moyens en alerte 24 h / 24

Pour traiter 4 013 kilomètres de Routes Départementales, le Département de la MOSELLE mobilise d'importants moyens sur le terrain, non seulement au travers de ses propres équipes, mais aussi en sous-traitance.

Moyens internes : 135 circuits sont ainsi réalisés par 270 agents et 64 Engins de Service Hivernal (ESH – composé d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement).

Les entreprises privées en sous-traitance, ont en charge 14 circuits et fonctionnent avec 7 ESH.

La surveillance du réseau est réalisée dans chacune des 5 Unités Techniques Territoriales (UTT) par 30 **Responsables de la Viabilité Hivernale** (RVH) qui se relaient 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire.

Au siège, la surveillance et la coordination des interventions se fait par l'intermédiaire du **Centre Opérationnel des Routes Départementales** (CORD 57), composé de quatre opérateurs en travail posté.

Météo France transmet des prévisions actualisées toutes les quatre heures en journée. Les 9 stations météo routières implantées sur l'ensemble du Département fournissent en temps réel les paramètres de température et d'hygrométrie (humidité de l'air) facilitant les décisions des RVH.

Tous les engins de service hivernal et les véhicules de patrouille sont équipés de postes de radio numériques. Outre la phonie, la radio numérique permet le repérage GPS des ESH et des patrouilleurs, gage de sécurité et d'efficacité.

Lors de situations particulièrement difficiles, un cadre assure la direction des opérations et participe aux éventuelles cellules de crises de la Préfecture.



Le coût de la viabilité hivernale

Le coût de la viabilité hivernale est variable en fonction de la rigueur de l'hiver.

L'hiver 2020/2021, a vu le retour de vraies intempéries hivernales au cours du mois de janvier, avec de la neige abondante et des phénomènes de congères en de nombreux secteurs, et le blocage de nombreux axes par des chutes d'arbres et de branches qui ont nécessité de multiples interventions des équipes et des entreprises spécialisées.

Le Département de la MOSELLE a ainsi consacré l'hiver dernier une enveloppe de 3,9M€, incluant les prestations des entreprises, les moyens de la régie et le coût des matériaux utilisés pour le salage, contre 9,6 M€ en 2012-2013, dernier hiver conséquent en date.

Les fondants

12 000 tonnes de sel ont été répandues en 2020/2021 sur le réseau routier départemental, ce qui est beaucoup moins que lors de la campagne 2012-2013 (35 500 T).

En prévision de la campagne hivernale 2021/2022, le volume stocké pour le réseau départemental s'établit à 16 450 T, soit le maximum stockable, et plus que la consommation de chacun des 7 hivers précédents.



L'information sur les conditions de circulation

Comme l'hiver précédent, l'information sur les conditions de circulation sur les routes départementales mosellanes sera donnée aux médias et aux professionnels de la route et d'une manière générale aux usagers, par l'intermédiaire du site **Inforoute57**. Celui-ci sera alimenté par le CORD, au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur le réseau principal (niveau 1 et 2 partiellement) et sur le réseau secondaire (niveau 2 partiellement et niveau 3), et par secteur géographique.

Par ailleurs, dès cet hiver, de nouvelles caméras et webcams seront déployées sur le réseau départemental. Au nombre de 44, elles seront accessibles au public depuis le site internet.

L'adresse du site est la suivante : <http://inforoute57.fr/>

Les conditions de circulation

Pour les services routiers, les conditions de circulation sont habituellement classées en quatre catégories :

Conditions normales (C1) : absence de phénomène hivernal et météo favorable. L'adhérence est normale.

Conditions délicates (C2) : gelées blanches, plaques de verglas, neige fraîche en faible épaisseur ou fondante.
Des pertes d'adhérence sont possibles.

Conditions difficiles (C3) : brouillard givrant généralisé, pluie sur sol gelé, congères en formation, neige en épaisseur moyenne tassée et gelée.
Les risques de blocage de la circulation sont importants.

Conditions impraticables (C4) : pluie en "surfusion" généralisée, neige fraîche en forte épaisseur ou congères formées.
La circulation est bloquée.



Responsabilité des usagers

Cette organisation, qui a été conçue pour être optimale, ne dégage pas la responsabilité des usagers de la route : ils doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée.

En effet, les moyens mis en œuvre s'appliquent à limiter les conséquences des intempéries mais ne peuvent garantir l'absence de difficulté de circulation pour les usagers.

Les consignes de prudence sont plus que jamais d'actualité : équiper son véhicule (pneus neige, chaînes), adapter sa vitesse, limiter ses déplacements au strict nécessaire en cas de météo défavorable et **ne jamais dépasser les engins de salage et de déneigement en intervention.**